

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 février 2024

Membres en exercice : 15	
Présents :	10
Votants :	11
Procuration :	1
Abstention :	0
Exprimés :	11
Pour :	11
Contre :	0

L'an deux mil vingt quatre, le vendredi neuf février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ALTILLAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ALTILLAC, sous la présidence de Monsieur Denis PINSAC, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2024

Date d'affichage de la convocation : 31 janvier 2024

**Présents** : André ALRIVIE, Michèle LAQUIEZE, Alain LEGROS, Nathalie LESTRADE, Karine MARROUFIN, Philippe MAZEYRIE, Eliane NISSOU, Denis PINSAC, Sébastien SOULIE, Régine VERT.

**Procuration de Patrick NOAILHAC donnée à Philippe MAZEYRIE**

**Secrétaire de séance** : Philippe MAZEYRIE

**13.2024**

### **Objet : Lotissement des Marronniers, vote du compte de gestion 2023.**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget annexe « lotissement des Marronniers », exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

approuve à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre des signatures, pour expédition conforme certifié exécutoire  
Compte tenu de la publication le 14 février 2024  
et de la transmission en Préfecture.

Date de réception de l'AR: 14/02/2024  
019-211900709-20240209-2024013D-DE

Altillac, le 09 février 2024.

Le Maire,  
Denis PINSAC.



## Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2023

2400 - LOT LES MARRONNIERS ALTILLAC		SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>				
Prévisions budgétaires totales (a)		1 136 397,36	753 808,68	1 890 206,04
Titres de recette émis (b)		300 000,00	294 388,19	594 388,19
Réductions de titres (c)				
Recettes nettes (d = b - c)		300 000,00	294 388,19	594 388,19
<b>DEPENSES</b>				
Autorisations budgétaires totales (e)		1 136 397,36	753 808,68	1 890 206,04
Mandats émis (f)		294 387,19	294 388,19	588 775,38
Annulations de mandats (g)				
Dépenses nettes (h = f - g)		294 387,19	294 388,19	588 775,38
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>				
(d - h) Excédent		5 612,81		5 612,81
(h - d) Déficit				

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

Exercice 2023

PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
2100P - LOT LES MARRONNIERS ALTILLAC				
II - Budget principal				
Investissement				
Fonctionnement				
<b>TOTAL I</b>				
III - Budgets des services à caractère administratif				
LOT LES MARRONNIERS ALTILLAC	-382 598,68	5 612,81		-376 985,87
Investissement				
Fonctionnement	-382 598,68	5 612,81		-376 985,87
<b>Sous-Total</b>	<b>-382 598,68</b>	<b>5 612,81</b>		<b>-376 985,87</b>
<b>TOTAL II</b>				
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial				
<b>TOTAL III</b>	<b>-382 598,68</b>	<b>5 612,81</b>		<b>-376 985,87</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>				

PREFECTURE DE LA SEINE-SAINE-DENIS  
 Contrôle de l'Administration  
 Date de réception de l'avis : 02/02/2023  
 019-2116009-2024-0203-40